

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2015

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : TEXIER Emmanuelle, BEYNEIX Marina, RUARD Aurélie, BOUCHET Isabelle, GRIMARD Jean-Pierre, BAJADA Bruno, ANDRE Pascal, SALLES Daniel, CARCOUET Alexandre, MULA José, CASSOUX Brice, PLANCHE Philippe et SWITEK Samuel.

Mme DUTHEIL Aurore a donné procuration à José MULA.

Désignation du secrétaire de séance : **Marina BEYNEIX**

ORDRE DU JOUR :

1- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2015

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du précédent Conseil Municipal. Si aucune remarque n'est faite, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant faite, il est validé à l'unanimité.

2- Zone de Champlong : informations

Monsieur le Maire informe les élus que suite à la réunion avec la Police de l'eau et la découverte de zones humides sur Champlong, selon Géoval, il faudra adapter le plan d'aménagement pour limiter les conséquences sur les zones humides potentielles. De plus, selon eux, il n'est pas flagrant de déclarer le haut du terrain en zone humide. Alpha BTP est prêt à démontrer que ça n'en est pas une. Les résultats vus l'autre fois sont contestables.

Par ailleurs, l'idée de mettre des piézo n'est pas recevable pour la police de l'eau. C'est pour cela que Géoval n'est pas allé plus loin sur ce point-là, malgré ce qui avait été dit en réunion.

Enfin, toujours selon eux, il faut

- avancer avec Boris Bouchet sur le plan d'aménagement, en tenant compte des éventuelles zones humides, mais sans en avoir une obsession,
- laisser le temps à Alpha BTP, au niveau départemental, de clarifier la situation des nombreuses zones humides existantes ;

L'architecte Boris Bouchet a néanmoins avancé sur le dossier et présentera les 3 scénarios le 1^{er} avril à 17h à la mairie. Après cette réunion, l'équipe pourra avancer sur la future implantation de l'aire des jeux pour que celle-ci soit disponible pour la rentrée scolaire.

3- Traverse du bourg : choix du prestataire pour les travaux d'assainissement

Une réunion d'ouverture des plis a eu lieu le 26 février, une autre réunion d'analyse des offres le 11 mars. Au regard des différents critères prévus au règlement de consultation, Monsieur le Maire informe que l'offre de l'entreprise Delavet est la plus intéressante.

Délibération n°2015-7

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver l'offre de l'entreprise Delavet pour un montant de travaux de 127 881 euros HT pour la tranche ferme et 90 277.50 euros HT pour la tranche conditionnelle.

Il a été également précisé qu'une réunion publique serait à organiser ainsi que la nécessité d'aller voir directement les habitants qui seront concernés par ces travaux chez eux afin de leur expliquer le projet, les désagréments occasionnés et la participation financière à apporter pour le raccordement.

4- Photocopieur mairie : choix du prestataire pour la location et maintenance

Monsieur le Maire explique que le contrat actuel d'entretien du photocopieur de la mairie arrive à sa fin, et que le matériel étant en fin de vie (pannes régulières), il est urgent de le remplacer.

Il informe qu'une consultation a été faite pour une location d'un photocopieur et une maintenance sur 5 ans (21 trimestres). 4 sociétés ont répondu.

Après analyse des offres reçues, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise Copy Class, pour

- un montant de location de 168 euros TTC par trimestre sur une durée de 21 trimestres ;
- une option agrafage de 30 euros TTC par trimestre sur une durée de 21 trimestres ;
- un coût copie noir et blanc de 0.00468 euros TTC et un coût copie couleur de 0.0468 euros TTC ;
- des frais d'installation de 80 euros.

Délibération n°2015-8 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de retenir la proposition présentée ci-dessus.

5- Régie bibliothèque

Le Conseil municipal,

Dans la mesure où la mise en réseau des bibliothèques sur la communauté de communes Billom/Sant-Dier/Vallée du Jauron implique une gratuité des adhésions, et afin de simplifier administrativement l'utilisation minime de l'internet à la bibliothèque et des photocopies à la mairie,

Décide, à l'unanimité des membres présents, de

- supprimer la régie de recettes n°38, créée le 28 août 1998, qui encaissait le produit des droits d'inscription à la bibliothèque municipale ;
- supprimer la régie de recettes n°39, créée 1^{er} octobre 1999, qui encaissait

- l'impression de documents à la bibliothèque municipale ;
- supprimer la régie de recettes n°43, créée le 23 août 1994, pour encaisser le produit des photocopies effectuées à la mairie à la demande des administrés ;

Délibération n°2015-9

6- Remboursement frais de déplacement des agents

Monsieur le Maire explique aux élus que le cadre général des conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires à la charge des budgets des collectivités territoriales est défini par le décret 2007-23 du 5 janvier 2007. Le décret prévoit que les collectivités doivent délibérer à titre obligatoire sur le montant forfaitaire attribué aux agents en mission en matière d'hébergement.

Délibération n°2015-10 :

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le remboursement pour les conditions suivantes,

Déplacements concernés :

- mission à la demande de la collectivité
- concours ou examens à raison d'un par an
- préparation à un concours d'avancement de grade
- formations de perfectionnement
- visite médicale

Tarifs de remboursement :

- les déplacements sont remboursés sur la base du tarif d'un billet SNCF 2ème classe en vigueur au jour du déplacement ou sur indemnité kilométrique si la destination n'est pas dotée d'une gare SNCF. Les tarifs des indemnités kilométriques sont fixés par arrêté du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire (Arrêté du 26 août 2008 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006).
- L'assemblée délibérante de la collectivité fixe le montant forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement, dans la limite d'un plafond fixé par arrêté, sur présentation de justificatifs. Ce plafond est aujourd'hui de 60 € (Arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission)
- l'indemnité de repas : procéder au remboursement sur justificatifs, au taux de l'indemnité forfaitaire maximale fixée également par arrêté : 15,25 € maximum.

Cette décision sera prise en compte de manière rétroactive pour Mme Valérie BADENES concernant la formation qu'elle a suivie lorsqu'elle été embauchée à la mairie.

7- EPF-SMAF : adhésion nouvelles collectivités

Monsieur le Maire (Madame le Maire, Monsieur le Président, Madame le Président) expose :

- le syndicat intercommunal à vocation unique « **Assainissement des Bords de Sioule** » (Puy-de-Dôme), par délibération du 8 septembre 2014,
- la communauté de communes **Entre Allier et Bois Noirs** (Puy-de-Dôme), par délibération du 18 septembre 2014
- la commune de **Saint Pierre La Bourlhonne** (Puy-de-Dôme), par délibération du 10 octobre 2014,

ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 19 septembre et 17 octobre 2014, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 8 décembre 2014 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Délibération n°2015-11

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'adhésion de ces communes à l'EPF-Smaf.

8- Budget 2015 : informations

Lors de la réunion du samedi 7 mars, il a été fait une présentation du compte administratif 2014 et d'une première proposition du budget 2015. Le budget définitif sera voté le 26 mars 2015.

Quelques infos importantes :

- le Budget Primitif (BP) 2015 va se faire dans un contexte national de forte baisse des dotations de l'Etat (moins 4 000 euros en 2014, moins 15 000 euros en 2015), soit une baisse importante des recettes de fonctionnement.
- le BP 2015 prévoit une maîtrise des dépenses de fonctionnement, mais des contributions nouvelles ou confortées :
 - augmentation de la participation au SIBEM (+ 5 000 euros)
 - réforme de l'application des droits du sol (+ 4 000 euros)
 - un budget pour l'achat de livres pour la bibliothèque (3 500 euros)
 - un budget spectacle de la commune (4 000 euros)
 - des intérêts d'emprunt supplémentaires
 - un agent recruté à mi-temps mais sans aides de l'Etat
- des dépenses d'investissement toujours importantes (traverse de bourg, fin des aménagements de villages, Champlong, ...)
- un emprunt d'équilibre d'environ 200 000 euros (437 000 euros en 2014)

Une réunion technique est prévue lundi 16 mars à 17h avec la perceptrice de Billom.

Des questions ont été posées et devront faire l'objet d'un débat ultérieur :

- Future augmentation des impôts locaux pour compenser la baisse des dotations de l'état et l'expliquer aux habitants?
- Quels projets d'investissement pour les 3 / 4 prochaines années ?
- Que faire de l'acquisition foncière au Mas ?

9- Redevance incitative SBA : informations

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à partir du 1^{er} janvier 2016, la Redevance Incitative va être mise en place par le SBA afin de se mettre en conformité avec la réglementation et sensibiliser à la réduction des déchets après 40 ans d'augmentation régulière. La Loi de programmation du 3 août 2009, article 46 (dite loi Grenelle) précise que la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères devront intégrer, dans un délai de cinq ans, une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et/ou le volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets.

- Avec la TEOM, chacun payait en fonction de la taille, du type de maison car la TEOM est intégrée à la taxe foncière bâtie (rien à voir avec la production de déchets)
- Avec la redevance incitative, la facturation sera fonction de ce que l'on jette, donc du service rendu. Le système est plus égalitaire, tout au moins équitable et plus juste.

Estimation des tarifs de la RI à partir du 1^{er} janvier 2016

flux	PàP		PAV	
	OMR	CS	OMR	CS
Accès 30%	81,29 €		81,29 €	
Dotation 30%	81,28 €	20,32 €	0 €	
Forfait 40%	86,71 €	21,67 €	86,71 €	21,67 €
	291,30 €		189,68 €	
Coût levée supplémentaire	3,20 €	0,80 €	0,80 €	0,10 €

Une question a été posée concernant la possibilité d'échelonner le paiement de cette nouvelle facture et sera rapportée au SBA.

10- Assainissement : débat tarifs de raccordement et de consommation

Monsieur le Maire rappelle les tarifs en vigueur des branchements au réseau d'assainissement collectif :

- 250 euros pour une habitation déjà existante pourvue d'un système d'assainissement non collectif
- 1 000 euros pour une construction neuve ou aménagement d'un bâtiment déjà existant.

Monsieur le Maire rappelle également les tarifs des consommations en 2014 :

- Forfait de 10 € par compteur
- 1.09 € le m3 d'eau consommé.

Il est décidé de ne pas modifier le montant de ces tarifs. Par contre, il sera rapidement établi en collaboration avec le SATESE un règlement d'assainissement qui définira précisément les conditions et modalités auxquelles sont soumis les déversements d'eaux dans les **réseaux d'assainissement collectif** (modalités de branchement à revoir : rdv avec un élu ou un employé communal, ...)

11- Permanences bureaux de votes

Elections départementales des 22 et 29 mars 2015

	Dimanche 22 mars 2015	Dimanche 29 mars 2015
7 H 45 – 10 H 30	- Daniel SALLES (Président) - Brice CASSOUX - Bruno BAJADA - Marina BEYNEIX (secrétaire)	- Daniel SALLES (Président) - Isabelle BOUCHET-BAINAT - Bruno BAJADA - Marina BEYNEIX (secrétaire)
10 H 30 - 13 H 00	- Jean-Pierre GRIMARD - Pascal ANDRE - Samuel SWITEK	- Jean-Pierre GRIMARD - Alexandre CARCOUET - Aurore DUTHEIL
13 H 00 - 15 H 30	- José MULA (Président suppléant) - Philippe PLANCHE - Aurélie RUARD	- José MULA (Président suppléant) - Philippe PLANCHE - Pascal ANDRE
15 H 30 - 18 H 00	- Daniel SALLES (Président) - Emmanuelle TEXIER - Samuel SWITEK	- Daniel SALLES (Président) - Alexandre CARCOUET - Isabelle BOUCHET-BAINAT

12- Compte-rendu des différentes réunions (SIBEM, Parc Livradois Forez, commission Environnement, commission culture, commission urbanisme, SIEG, ...)

Communauté de communes :

Monsieur le Maire précise qu'il a été décidé une baisse des subventions pour les manifestations culturelles. « Auvergne + » propose une subvention pour l'achat d'un autre tableau interactif pour équiper une salle de classe. Des élus de la ComCom vont prochainement assister à une réunion sur Paris concernant les PLUi (plans locaux d'urbanisme intercommunaux).

Conseil d'école du RPI du 10 mars 2015 :

Le projet de rajouter deux WC à deux endroits différents de la nouvelle garderie de l'école d'Egliseneuve est en cours. Les travaux pourraient démarrer cet été.

S.I.B.E.M (Syndicat Intercommunal de Bongheat Egliseneuve et Mauzun):

- Il a été rappelé que la cantine de Bongheat a été déplacée depuis la rentrée des dernières vacances et nécessite par conséquent différents aménagements pour faciliter le travail des employés du SIBEM et le bon déroulement du repas pour les enfants.
- Le SIBEM a prévu d'acheter un lave-vaisselle pour la cantine de Bongheat ; en contrepartie, la commune de Bongheat s'engage à prêter la lessiveuse de la commune au personnel du SIBEM pour le nettoyage de la salle des fêtes qui sert lieu de cantine.
- L'association des parents d'élèves a fourni de nouveaux ordinateurs à l'école de Bongheat et donne les ordinateurs existants à l'école d'Egliseneuve pour équiper les classes. Monsieur Serge VIGNON s'est proposé bénévolement pour être la personne référente et pour mettre à jour et gérer ce nouveau parc informatique.
- Suite à la réunion avec Monsieur VINC de l'inspection académique et à la demande de dérogation faite par le SIBEM, les aménagements d'emploi du temps des deux écoles afin de mettre en place des créneaux cohérents pour les T.A.P (temps d'activité périscolaires) ont été acceptés. La mise en place des T.A.P pour la rentrée prochaine peut donc se poursuivre.
- Mme Isabelle BOUCHET précise qu'un atelier de travail autour du Projet éducatif territorial (P.E.D.T) et des T.A.P a été mis en place avec le personnel du SIBEM et des élus afin de construire ensemble ce projet.

Commission du Parc Livradois-Forez et commission environnement :

- Mme Marina BEYNEIX a fait un compte rendu du dernier « atelier urbanisme » organisé par l'équipe du Parc le 25 février dernier à Beurrières. Cette commune étant en pleine réflexion et conception d'un éco quartier communal, cela a permis d'avoir un autre exemple pour alimenter notre propre réflexion sur le projet de Champlong.
- Mme Emmanuelle TEXIER a exposé le projet ARBRE de l'ADHUME diffusé par le biais du Parc qui consiste à faire une étude de la consommation énergétique de la commune pour ses bâtiments communaux. M BESSON s'est déplacé à Egliseneuve et avec Mme TEXIER, ont pu ensemble faire un état des lieux des équipements énergétiques existants et qui sont pour la plupart assez récents. Lors d'un prochain conseil, il sera débattu de l'opportunité ou non du lancement d'une étude plus poussée.

Commission urbanisme :

- Suite à la réunion pour la révision du PLU avec M Frantz DERLICH, il en est ressorti qu'il fallait réduire les zones à urbaniser. Une prochaine réunion aura lieu avec les Personnes Publiques Associées (PPA). Mme Aurélie RUARD précise qu'il faut surtout bien penser le P.A.D.D (plan d'aménagement et de développement durable) et propose de faire un questionnaire à destination des agriculteurs et d'organiser des rencontres avec eux pour comprendre la gestion de l'espace agricole.

Commission culture :

- Mme Isabelle BOUCHET a présenté les deux projets culturels qui vont avoir lieu pour l'année 2015 : le spectacle pour enfants intitulé «Lalenne » qui aurait lieu au mois de juin 2015 et un concert tout public donné par la compagnie « Poum Tchak » en octobre 2015.

- Afin d'envisager la programmation culturelle de 2016 en concertation avec toutes les personnes intéressées et investies dans la culture de la commune, les membres de la commission culture organise une prochaine réunion de la commission le jeudi 2 avril à 18h30 en salle multimédia.

13- Questions diverses

- Appartements communaux :

Monsieur le Maire explique que pour la location du logement communal n°1, il y a lieu de modifier le bail en demandant, en complément du loyer mensuel de 550 euros, une provision sur charges de 15 euros.

Délibération 2015-12

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition.

L'annonce pour la location du deuxième appartement qui est en cours d'achèvement, a été plus largement diffusée sur le site internet « Leboncoin ». Les demandes sont prises en compte jusqu'au 31 mars 2015 et seront étudiées. Le choix du prochain locataire sera voté lors du prochain conseil municipal.

Les poubelles pour le logement déjà loué ont été commandées.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a déclaré la séance close à 22h.

Monsieur Denis GOURCY a pris la parole pour donner des explications sur l'association de « l'épicerie solidaire » qui se trouve à Billom et dont il est bénévole. Il explique que le principe est de vendre des produits alimentaires jusqu'à cinq fois moins chers qu'en commerce à des personnes à faibles revenus. Les différentes informations sur le fonctionnement et les critères d'adhésion de cette association seront prochainement communiquées par la commune afin que les personnes qui en ont besoin puissent en bénéficier.